

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 04 avril à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David AMIEUX

MODIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Monsieur le Maire explique que le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

La candidature de la commune de Villar d'Arène ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022, un compte financier unique (CFU).

14/2023

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

OBJET

APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2022 DU
BUDGET COMMUNE

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2022 du budget de la commune a été arrêté comme suit :

Dépense de fonctionnement :	778 345.01 €
Recette de fonctionnement :	690 814.30 €
Solde d'exécution	-87 530.71 €
Excédent de fonctionnement reporté :	220 641.09 €
Dépense d'investissement :	673 330.80 €
Recette d'investissement :	466 789.50 €
Solde d'exécution :	- 206 541.30 €
Excédent d'investissement reporté :	7 113.17 €

Les restes à réaliser en dépenses sont de 57 727,94 €

Les restes à réaliser en recettes sont de 285 045,15 €

La somme disponible pour le budget primitif 2023 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2022 sur 2023 est donc de 133 110.38€ en fonctionnement et de -199 428.13€ en investissement.

Monsieur le maire se retire de la salle et laisse la parole au 1^{er} adjoint qui propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2022, présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'exposé du maire ;

Approuve le Compte Financier Unique 2022 du budget de la commune ;

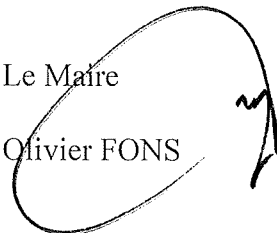
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Olivier FONS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier FONS', written over a large, loopy oval scribble.